



# LA PATERNITE EN MOUVEMENT

Travail de diplôme

CEFOC HETS - DAS en santé sexuelle :  
Intervention par l'éducation et le conseil 2019-21

Mélanie Jessner  
Rue du Simplon 23  
1920 Martigny  
melanie.jessner@hotmail.com

1 septembre 2021

## Résumé

Le travail se base sur la conviction que les hommes et les pères sont des acteurs indispensables pour le processus d'égalité des sexes ainsi que pour un sain développement des enfants et de la société en général. La question de recherche porte sur les réalités actuelles et diverses autour de la paternité en les mettant en lien avec notre travail de spécialiste en santé sexuelle. Comment peut-on les soutenir positivement et contribuer au bien-être des garçons, des hommes, des pères, des familles et de la communauté ? Quelles sont les implications pour les professionnel·le·s aujourd'hui ?

Ceci est un travail théorique qui présente un aperçu des facettes de la paternité et qui offre aux spécialistes en santé sexuelle des pistes et un cadre de référence basé sur les droits sexuels pour accompagner et travailler avec des garçons, des hommes et des pères. Il a comme objectif de donner une définition, de parcourir brièvement l'histoire de la paternité, de démontrer les types de pères existants et de discuter des enjeux juridiques, politiques et sociaux actuels pour les hommes et pères en Suisse. Nous devons considérer les hommes et pères comme partenaires du changement. Une réflexion continue sur nos propres valeurs ainsi qu'une écoute ouverte et une compréhension pour les enjeux divers et les situations individuelles complexes sont nécessaires. Le travail crée des liens entre les différents modules de recherches théoriques, les questionnements liés à la santé publique, des exemples dans la pratique et le travail en réseau.

## Table des matières

1. Introduction .....	1
2. La paternité.....	3
2.1. La définition et étymologie du concept .....	3
2.2. Les différents angles d’approche théorique .....	4
3. Devenir père .....	6
3.1. Les nouveaux hommes.....	6
3.2. Ceux qui ne peuvent pas avoir l’enfant qu’ils désirent.....	6
3.2.1. Infertilité masculine .....	6
3.2.2. Interruption grossesse .....	6
3.2.3. Homoparentalité .....	7
3.3. Ceux qui ne veulent pas d’enfant.....	8
3.3.1. Choix de vie.....	8
3.3.2. Responsabilité dans la contraception.....	8
3.4. Ceux qui veulent un enfant .....	9
3.5. Quatre modèles de paternalité et les nouveaux pères .....	10
3.6. Responsabilités paternelles .....	11
4. La paternité en relation aux droits.....	11
5. La paternité en Suisse.....	13
5.1. Le cadre juridique et les enjeux sociaux .....	13
5.2. Le congé paternité.....	15
5.4. Le réseau de soutien pour les hommes et pères .....	16
5.4.1. Männer.ch .....	16
5.4.2. MenCare Suisse .....	16
5.4.3. L’association Famille arc-en-ciel et 360 – Pôle familles LGBTQ+ .....	17
5.4.4. Les cours d’éducation sexuelle et les centres de consultation.....	17
5.5. Cadre de référence pour les professionnel·le·s .....	18
6. Conclusion.....	19
Bibliographie .....	21
Annexes .....	24

## 1. Introduction

Mon premier contact avec la thématique de la paternité a eu lieu en 2007, pendant mes études de sciences politiques, en Autriche, au cours d'un séminaire sur les « nouveaux pères » et le rôle de l'état sur le planning et l'organisation familiale. Depuis lors, elle est restée un sujet d'intérêt qui a une nouvelle fois attiré mon attention à mon arrivée en Suisse, en 2015, avec la découverte de la situation familiale ici. A l'époque, le congé paternité était quasiment inexistant, avec seulement un jour assuré par la loi. Les droits des pères semblaient plus liés au devoir d'assurer le revenu familial qu'à l'épanouissement dans leur rôle paternel et dans la vie familiale. De plus, j'ai un ami homosexuel nourrissant un désir d'enfants qui se voit confronté à une réalité juridique, politique et sociale, qui ne lui permettra très probablement pas d'en avoir. La paternité est clairement un sujet de santé publique et une thématique pertinente de la politique familiale. Guidé par une motivation personnelle, ce travail montre plusieurs points de référence entre la paternité et le métier d'un·e spécialiste en santé sexuelle.

La situation juridique et socio-politique des pères en Suisse ne correspond pas aux réalités familiales et aux besoins des citoyen·ne·s. En plus des limites juridiques existantes autour de la paternité, les pères se voient confrontés aux enjeux de parvenir à accorder vie conjugale, vie parentale et de réussir à créer un lien avec l'enfant. D'autant plus que le système actuel, en étant concentré sur le rôle maternel, ne leur accorde ni le temps ni les conditions pour créer ce lien. En outre, ils doivent trouver un équilibre entre leurs besoins d'homme et les attentes vis-à-vis de leur rôle de père projetées par la/le compagne ou la société. Les nouvelles responsabilités, les changements économiques, la gestion de la vie de famille, de la vie professionnelle ainsi que la pression sociétale et le manque de considération de la part des professionnel·le·s, peuvent être sources de stress chez les pères qui, eux aussi, ont besoin d'un accompagnement adapté. (Alvard & Vouilloz, 2019, p. 18-19)

Sans vouloir minimiser l'apport essentiel de la mère, j'accorde une importance déterminante au rôle du père et à sa relation avec l'enfant. La parentalité est un triangle entre deux (ou plusieurs) parents et l'enfant. Bien contrebalancé, il permet aux trois axes une vie dans le bien-être et dans un équilibre familial. Il y a beaucoup de pères qui souhaitent passer plus de temps avec leurs enfants et contribuer à leur éducation, à leurs soins et à la vie conjugale. Soutenir la transformation de la paternité de ces dernières décennies et les mouvements des pères qui veulent prendre leur place dans la famille me tient à cœur. En collaboration avec d'autres professionnel·le·s, les spécialistes de santé sexuelle peuvent les accompagner et soutenir une douce transition vers une société plus égalitaire entre les sexes et plus ouverte permettant à toutes les personnes qui le souhaiteraient de devenir parent.

Pendant la formation de spécialiste en santé sexuelle, nous avons beaucoup débattu sur les droits sexuels, plus spécifiquement sur le droit de fonder une famille ou pas. Nous avons également discuté des lois liées à la maternité et à l'interruption de grossesse, ainsi que des moyens de contraception qui restent pour leur majorité une affaire de femmes. De même, pendant les stages, le rôle des hommes et pères n'a pas toujours été considéré avec l'ampleur que j'estime nécessaire pour garantir leur bien-être et pour soutenir leur choix de devenir père ou pas.

Le travail se base sur la conviction que les hommes et les pères sont des acteurs indispensables dans le processus d'égalité des sexes ainsi que pour un sain développement des enfants et de la société en général. Leur rôle dans la famille a changé et continuera de changer. Une ouverture de la société, une répartition des responsabilités ainsi que le soutien égalitaire de l'état est nécessaire pour permettre à tout le monde de faire son choix, de créer, d'entretenir et de jouir d'une famille. Ce travail plaide pour plus d'inclusion des garçons, hommes et pères dans les sujets qui touchent la santé sexuelle.

La question de recherche se base sur les réalités actuelles et diverses autour de la paternité. Comment peut-on, comme spécialiste en santé sexuelle, les soutenir positivement et contribuer au bien-être des garçons, des hommes, des pères, des familles et de la société en général ? Pour y arriver, quelles sont les implications pour les professionnel·le·s aujourd'hui ? Pour répondre à ces questions, il est important de comprendre le paysage politique suisse et les droits existants concernant la paternité.

Se posent ensuite, liés à la recherche et à l'expérience des stages de la formation, d'autres questionnements autour de la paternité : Quel est le rôle et le vécu des pères dans les interruptions de grossesse, dans la périnatalité, durant l'accouchement, dans la période post-partum et plus tard, dans l'éducation des enfants et l'organisation familiale ? Quelles sont les implications et les limites pour les personnes homoparentales avec un désir d'enfant ? Comment gérer la contraception ? Malheureusement, le cadre de ce travail de diplôme ne permettra pas de répondre à toutes ces questions mais plusieurs aspects seront traités pour stimuler la réflexion plus loin.

Ceci est un travail théorique qui présente un aperçu des facettes de la paternité et qui offre aux spécialistes en santé sexuelle des pistes et un cadre de référence pour travailler et accompagner des garçons, des hommes et des pères. Il parcourt également le réseau d'aide existant auquel nous pouvons nous référer en cas de besoin.

Il a comme objectif de donner une définition, de parcourir brièvement l'histoire de la paternité, de démontrer les types de pères existants, de discuter des enjeux juridiques, politiques et sociaux

actuels pour les hommes et pères en Suisse et de faire le lien avec les droits nationaux et internationaux autour de la paternité.

## 2. La paternité

### 2.1. La définition et étymologie du concept

Mon travail du Module 6 sur le concept de la paternité (Jessner, 2021) m'a permis de travailler sur une définition, l'étymologie et les différents angles d'approche théorique du concept de la paternité. Dans ce chapitre, je veux mettre en avant une récapitulation de ma recherche en commençant avec la définition de la paternité comme on la trouve dans le dictionnaire :

1. État, qualité de père (en parlant de Dieu – *paterne*); sentiment paternel. (« Le nouveau Petit Robert », 2007, p. 1869)
2. Sur le plan juridique elle signifie le lien qui unit le père à son enfant. Elle fait la distinction entre la paternité légitime (dans le cadre du mariage), civile/adoptive (résultant d'une adoption) et naturelle (hors du mariage). (« Le petit Larousse illustré [2021] », 2020, p. 848)

Le « père » est décrit comme homme qui a engendré ou qui a adopté un ou plusieurs enfants ou qui agit dans la fonction paternelle (ex. Il a été un père pour son filleul). (Larousse, s. d.) Contrairement à la terminologie française, l'anglais propose une distinction entre *paternity*, l'institution, et *fathering*, qui décrit la relation. (Verjus, 2013, p. 22)

Très longtemps, les historiens se sont intéressés au père en tant que sujet juridique et politique muni de la puissance du *pater familias* [qui signifie « père de famille »]. (Verjus, 2013, p. 16) Le droit de tradition romaine s'appuie sur les adages suivant lesquels la maternité est toujours avérée (*mater semper certa*), [...] tandis que la paternité repose sur une vraisemblance [qui] était établie, dans le mariage, par une présomption : « *Pater is est quaem nuptiae demonstrant* » (Le père est le mari de la mère). (Rennes et al., 2021, p. 292)

Au cours du vingtième siècle, cette autorité s'est trouvée confrontée à une remise en cause progressive avec l'émergence des droits pour les femmes de contrôler leur pouvoir procréatif, notamment avec les lois sur l'avortement et avec la contraception. Progressivement, l'Etat se substitue à l'autorité du père pour protéger les enfants et les mères. Ce n'est que depuis une dizaine d'années que l'histoire de la paternité s'est penchée sur la relation entre le père et l'enfant. L'attention est moins dirigée vers les droits mais vers un « engagement paternel » qui devient objet de recherches dans

plusieurs domaines des sciences humaines et sociales. La dimension personnelle et intime de la paternité, soit la relation du père avec l'enfant se met en avant. (Verjus, 2013, p. 16).

Être un père de nos jours est un rôle incertain en recherche de compétences pour prendre en charge la pluralité des besoins de l'enfant. C'est cette ouverture et les qualités autres que celles composant classiquement l'identité masculine qui créent la légitimation de la paternité. L'implication et l'ampleur de la relation père-enfant dépendent beaucoup des personnes et de leurs accords privés concernant les responsabilités et la division sexuelle du travail. (Modak et al., 2002, p. 11-12). (Jessner, 2021, p. 1-2)

## 2.2. Les différents angles d'approche théorique

Depuis une trentaine d'années et principalement dans les années nonante, la question des pères a soulevé l'intérêt de recherches dans diverses disciplines, comme la psychologie, la sociologie, la démographie et l'éducation. Ces études ont permis à la paternité de devenir une préoccupation importante de la politique familiale. Simultanément, elle est devenue de plus en plus complexe avec une multiplication de formes familiales. (Kamal, 2016, p. 1) Les changements sur le marché du travail avec une présence accrue de femmes et mères ont revendiqué la promotion d'un partage plus équilibré des responsabilités parentales. Une redéfinition sociale de la paternité qui attribue une nouvelle légitimité à la position paternelle est devenue nécessaire. Après une relecture du droit et une mise en cause des représentations de l'autorité et des devoirs paternels, de « nouveaux pères » sont apparus. Ils se circonscrivent plus à un engagement personnel qu'à une injonction sociale. (Boyer & Cérroux, 2010, p. 47-48).

Le philosophe et théologien Xavier Lacroix (2014, p. 13-15) constate que ce « nouveau modèle » n'est pas sans fragilité, ni limites. A son propos, il expose trois questions clés: Quelle est la durée et la solidité de la relation avec la mère ? Il considère le lien paternel comme principale victime de la fragilisation du lien conjugal. La seconde question est celle de sa différenciation du modèle maternel. Est-ce que le rôle du père est identique à celui de la mère ? Agir d'une manière maternelle constitue la nouvelle image du père. On parle plus de *paternage* que de paternité. De nombreuses incertitudes sur la paternité proviennent d'un doute constant sur les valeurs liées à la masculinité et à la virilité. Finalement, la troisième question se pose autour du développement de l'enfant. Après les premiers mois voire années de *paternage*, l'enfant s'affirme et devient adolescent. Il aura besoin d'une présence paternelle avec une parole différente de celle de la mère. [...] Si le père n'est plus « chef de la famille » mais « l'auxiliaire de la mère », d'où tient-il son

autorité ? La même question se pose pour une autre fonction essentielle, celle de la transmission de l'héritage familial, social, culturel et spirituel. (Jessner, 2021, p. 3)

Lacroix (2014, p. 17) conclut que la crise actuelle de la paternité « est en corrélation évidente avec celle du lien conjugal, mais elle l'est aussi avec celle du lien social, avec celle du lien religieux, avec celle de l'institution comme telle, avec celle de l'autorité de l'appartenance communautaire, sans oublier le bouleversement des anciens modèles de relation entre homme et femme. [...] La paternité est un révélateur [...] des enjeux culturels, éthiques, institutionnels et spirituels de la société. »

Dans la psychanalyse, on différencie trois formes de la paternité : le père réel, le père imaginaire, et le père symbolique. D'après Sigmund Freud, le complexe d'Œdipe est un constructif qui s'ordonne comme triangulation. Les positions de la mère et du père ne sont pas équivalentes car l'enfant rivalise avec le parent du même sexe et prend le parent du sexe opposé comme objet d'amour. (Chemama & Vandermersch, 2018, p. 423-425) Le père joue un rôle important dans la séparation de l'enfant avec sa mère, en impliquant la loi de la prohibition de l'inceste, ainsi que dans l'éducation et dans la socialisation de l'enfant. (Castelain-Meunier, 1997, p. 88).

L'historienne Yvonne Knibiehler (1994, p. 1) constate : « Il y a eu dans le passé des "nouveaux pères" à chaque tournant de la civilisation, parce que la paternité est une institution socio-culturelle qui se transforme sans cesse sous la pression de facteurs multiples. Prendre conscience de ces changements peut nous aider à mieux comprendre et à mieux accepter ceux que nous subissons. »

Par la suite, Modak et al. (2002, p. 11) argumentent que la paternité, comme la maternité, ne sont pas constantes. Elles ne sont pas des états naturellement donnés aux femmes et aux hommes mais doivent plutôt être considérées comme des rôles ou des comportements qui changent avec le temps. Dans la même direction, Denyse Côté (2009, p. 61-62) rajoute que la paternité, en étant produite de pratiques et de discours, doit être analysée dans le contexte social qui l'encadre. Ancrée dans un environnement donné, elle représente une relation affective et sociale. Elle n'est pas seulement un rôle, mais aussi un rapport social qui se construit et qui se transforme.

## 3. Devenir père

### 3.1. Les nouveaux hommes

L'homme d'aujourd'hui doit abandonner ses anciens rôles, ceux du cow-boy, playboy ou encore pygmalion. Willy Pasini, psychiatre et sexologue italien, sectionne les caractéristiques masculines d'aujourd'hui en quatre groupes en utilisant une métaphore canine (2018, p. 46-47): Le premier sont les dobermanns. Plus nombreux, ils ont une sexualité agressive et pas toujours relationnelle. Le deuxième groupe sont les cockers qui reconnaissent l'augmentation du pouvoir des femmes et restent disponibles. Ils sont des accompagnants avec peu de virilité. Les setters irlandais se montrent incertains dans leur sexualité et très sensible à l'esthétique de leur corps. Ils sont des hommes narcissiques, métropolitains. Le quatrième groupe est ceci de colley qui fête son revival à la Lassie, toujours prêt à aider les plus faibles. Ce sont de jeunes pères qui s'occupent avec plaisir de leurs enfants. Ce sont des hommes qui ont un désir de paternité.

### 3.2. Ceux qui ne peuvent pas avoir l'enfant qu'ils désirent

#### 3.2.1. Infertilité masculine

Précédemment les problèmes d'infertilité étaient souvent recherchés chez la femme, mais aujourd'hui nous savons que le pourcentage d'infertilité chez les hommes est le même que celui des femmes : 30% des cas d'infertilité dans un couple sont liés à la femme, 30% à l'homme, 30% aux deux et 10% aux raisons incomprises. Les problèmes d'infertilité masculine se trouvent principalement au niveau de la production des spermatozoïdes, des canaux conducteurs de sperme, du système hormonal ou encore du style de vie. Les perturbations de la sexualité présentent aussi un risque pour la fécondité. Des troubles de l'érection ou de l'éjaculation peuvent rendre une fécondation naturelle difficile, voire impossible. (Pernet, 2018)

Malgré les solutions comme l'adoption ou encore l'insémination avec le don de sperme (IAD) ou par injection intracytoplasmique de spermatozoïde (ICSI), certains hommes gardent inconsciemment une analogie entre stérilité et impuissance ou un manque de virilité. Cette association se retrouve plus souvent chez les hommes d'origine d'un pays du Sud et chez les moins instruits. (Pasini, 2018, p. 47-48)

#### 3.2.2. Interruption grossesse

En fin de compte, la décision de garder un enfant appartient à la femme. Il y a des hommes qui voudraient avoir des enfants, mais dont la femme décide d'interrompre la grossesse. Cela dit, nous pouvons constater que les hommes aussi sont affectés émotionnellement par une interruption grossesse. (Pasini, 2018, p. 48-49)

Les points abordés montrent plusieurs implications pour un·e spécialiste en santé sexuelle. Nous devons prendre en considération la charge émotionnelle chez les hommes en cas d'infertilité et d'interruption grossesse ainsi que leur vécu et les questionnements liés à la masculinité et à la virilité. La prise en charge d'une femme concernée semble évidente mais nous devons aussi porter l'attention sur la contrepartie masculine et lui offrir un accompagnement adapté. Il faut également avoir égard aux références culturelles de notre vis-à-vis.

### 3.2.3. Homoparentalité

La société s'interroge sur les nouvelles formes familiales et la famille traditionnelle père-mère-enfant perd son monopole. Nombre d'enfants vivent dans des familles recomposées ou monoparentales. Malgré les limitations juridiques suisses, l'homoparentalité existe et de plus en plus de gens de toutes orientations sexuelles se projettent dans l'avenir avec des enfants. (Lambelet Métraux, 2015, p. 21) « Les enfants ne sont pas seulement l'avenir de l'individu ou l'horizon du couple. Fonder une famille, c'est aussi contribuer à l'avenir de la société. » (Gross, 2012, p. 420)

Depuis le début des années 2000, les hommes homosexuels, tant que les lesbiennes, choisissent de moins en moins la coparentalité pour fonder une famille homoparentale mais se décident pour la procréation assistée (IAD pour les femmes et GPA<sup>1</sup> pour les hommes). Ceci est dû aux travaux scientifiques rassurants sur le développement des enfants élevés par des parents du même sexe et le fait qu'ils veulent être père à temps plein sans être dépendant du bon vouloir d'une mère. En plus de divers obstacles juridiques et médicaux, les pères se voient confrontés à un autre problème. (Gross, 2012, p. 426-428) « Ce qui pose problème n'est pas tant la question de l'homosexualité de leurs parents, à laquelle les enfants de pères gays (hors coparentalité) sont confrontés, mais bien celle de l'absence de mère. » (Gross, 2012, p. 429) Pendant que la représentation d'une famille sans père évoque simplement l'absence d'un homme à côté d'une mère, celle sans mère paraît inconcevable.

Néanmoins il y a des exemples qui nous montrent le bon chemin vers une parentalité épanouie pour tout le monde. Dernièrement, en Californie, aux Etats-Unis, trois hommes sont devenus le premier troupe à avoir officiellement un enfant subséquent une bataille judiciaire très compliquée et coûteuse. C'est une famille unique qui se fonde sur trois pères et leurs deux

---

<sup>1</sup> « Gestation pour autrui » caractérise le fait pour une femme de porter un enfant pour le compte d'un couple qui en a assuré le projet et la conception et à qui il sera remis après sa naissance. Deux possibilités : (1) celle où la femme, uniquement gestatrice, prête son utérus (enfant sans mère) ; (2) celle où elle est à la fois gestatrice et génitrice. (Fussinger & Rocca i Escoda, 2021, p. 44)

enfants. Cette situation a été rendue possible par deux mères porteuses et une donneuse d'ovules. (Ulyces.co, 2021) Ou encore un autre exemple d'une famille en Israël composée de deux pères, dont un trans, et trois enfants. Après des années passées dans une bataille juridique complexe, les deux papas ont été reconnus comme pères biologiques pour la première fois dans l'histoire de l'état. Pour ceci, le père trans était obligé de devenir mère, en changeant son sexe officiellement au féminin, pour redevenir père après. (ze.tt, 2020)

Hormis les hommes trans ou homosexuels, il faut aussi être attentif·e à la vulnérabilité des hommes seuls ou en situation de handicap. Malgré les chemins juridiquement, socialement et médicalement compliqués, les exemples montrent de la plus belle des manières la diversité de familles possible. Ils nous poussent à repenser nos propres valeurs, autant comme professionnel·le que comme individu, pour accueillir cette richesse et soutenir les personnes concerné·e·s.

### 3.3. Ceux qui ne veulent pas d'enfant

#### 3.3.1. Choix de vie

Parmi les hommes qui ne veulent pas d'enfant on peut distinguer plusieurs catégories. Premièrement, il y a ceux qui prennent une décision momentanée en raison de leur situation professionnelle et financière. Le planning familial des couples aujourd'hui comprend souvent de longues discussions sur le quand et le comment résultant d'un certain surmoi social. Deuxièmement, certains hommes sont aussi pessimistes quant à l'avenir de leur enfant dans un monde si noir. (Pasini, 2018, p. 49-50)

Une autre catégorie sont les célibataires qui sont convaincus que rien n'est durable dans la vie affective, sauf un enfant qui menace donc leur liberté. Pour eux, l'idée de devenir père est plus effrayante que la vie de couple parce qu'elle les enferme dans une dimension temporelle fixe. « [Ils] veulent être des enfants, et pas avoir des enfants. L'enfant est vécu comme une contrainte et non comme un prolongement de leurs valeurs et leur identité. » (Pasini, 2018, p. 51)

#### 3.3.2. Responsabilité dans la contraception

De plus en plus d'hommes veulent prendre leurs responsabilités dans la contraception. D'une part, ils veulent soulager leurs partenaires et d'autre part, ils veulent contrôler de leur côté le risque d'avoir une grossesse non voulue. Les moyens de contraception pour les femmes sont multiples mais pour les hommes nous avons encore du chemin à faire. Les moyens de contraception masculins existants sont le préservatif et la stérilisation masculine (vasectomie). Jusqu'à maintenant, la vasectomie n'était pas très populaire mais les grands hôpitaux de Suisse romande enregistrent une hausse d'environ 30% d'opérations ces dernières années. (RTS, 2020)

Les deux champs qui sont en développement, sont la contraception thermique avec le port d'un sous-vêtement contraceptif qui augmente la température des testicules résultant dans un enrayement de la spermatogénèse et la contraception hormonale qui comprend la prise d'une pilule pour l'homme. Pour l'instant, ce champ n'est pas trop avancé. Les raisons se trouvent dans un manque de public et des entreprises pharmaceutiques peu enclines à se lancer. Pour Alain Pfammatter, responsable psychosocial et conseiller en santé sexuelle à la Fondation PROFA, ces recherches avancent trop lentement par rapport aux besoins de la population. (Cabré, 2021)

Concernant la contraception, les médecins et professionnels·les de la santé sexuelle observent un changement sociétal en cours. Un fait que j'ai pu constater aussi pendant mes stages lors desquels les demandes de (jeunes) hommes concernant la contraception masculine étaient en augmentation. J'espère que dans un futur proche nous pourrions proposer plusieurs moyens contraceptifs masculins.

### 3.4. Ceux qui veulent un enfant

Mis à part des hommes qui veulent fonder une famille à un certain moment donné, il y a ceux qui veulent un enfant à tout prix et très rapidement. Cette urgence est souvent soutenue par des mécanismes sociologiques surtout dans les régions du Sud, où un changement de la partenaire tend à se manifester par un enfant commun, ou encore le nombre d'enfants sert d'indicateur à leur virilité. Il y a également des hommes jaloux qui font vite plusieurs enfants à leur femme pour la retenir à la maison. Il y a aussi des hommes qui veulent un héritier (de préférence mâle) pour transmettre le nom de famille ou un business familial. Pour les hommes plus âgés, un enfant peut aussi avoir un effet rajeunissant. (Pasini, 2018, p. 52-54)

Un autre groupe de pères sont ceux que l'on appelle les « Papas solo ». En Suisse, environ 8% sont des pères qui élèvent seuls leurs enfants. Malgré les contraintes financières, l'épuisement et la solitude sociale les pères monoparentaux s'en sortent tant bien que mal. D'habitude ce sont plutôt les mères qui obtiennent la garde après un divorce mais parfois la situation pourrait être vue sans doute différemment en gardant le bien-être de l'enfant au centre. (RTS, 2017)

Les chapitres précédents montrent que les motivations et les moyens de devenir père ou pas sont très diverses et souvent dépendantes des vécus individuels ou des normes socio-culturelles. Comme professionnel·le·s dans le domaine, nous devons les accueillir avec un esprit ouvert et dans le non-jugement pour soutenir le libre choix des hommes.

### 3.5. Quatre modèles de paternalité et les nouveaux pères

Le psychologue et spécialiste du développement de l'enfant, Jean Le Camus, s'interroge depuis des décennies sur des questions liées à la paternalité<sup>2</sup> et le lien père-enfant. Il différencie quatre modèles de paternalité ou quatre types de pères :

Le premier c'est le « père sévère », le père dur, qualifié traditionnel, incarnant des valeurs anciennes et objet d'une conservation et d'une transmission d'une génération à l'autre. Il suit le modèle de la famille patriarcale. Le « père essentiel » est garant de l'autorité du pouvoir inhérent à son rôle paternel. (Le Camus, 2005, p. 15)

Le deuxième modèle est celui-ci de « papas poules ». Cette expression, popularisée par les médias, désigne les comportements du père vis-à-vis de son enfant qui rappellent les tâches et les manières de faire traditionnellement attribuées à la mère. Ce sont les pères qui profitent de passer du temps avec l'enfant, qui s'occupent des soins élémentaires (nourrir, changer les couches, donner le bain, etc.) et d'autres tâches familiales indispensables (l'accompagner à l'école, l'amener chez le médecin, etc.). Ce « père nourricier » est un père engagé depuis le début (grossesse incluse) qui donne de l'importance à créer un lien avec l'enfant. (Le Camus, 2005, p. 39-40)

Le « père libéré » ou « père désinstitutionnalisé » se démarque des règles traditionnelles comme les obligations liées au mariage et à l'exercice la paternité dans une union libre, une recomposition familiale ou encore dans l'homoparentalité. Ce type de père tourne le dos à la paternité subie, liée au statut et s'oriente vers une paternité choisie. Contre une paternité uniformisée par une structure biparentale et hétérosexuelle, il proclame la paternité plurielle. Ce modèle assiste à la dissociation complète entre conjugalité et paternalité d'un côté, et entre hétérosexualité et paternalité de l'autre. (Le Camus, 2005, p. 79-80)

Le quatrième modèle est celui des « pères présents », les pères impliqués et différenciés. Il est certainement le plus récent et le plus ouvert sur l'avenir. Le père idéal d'aujourd'hui s'investit, participe et est disponible, responsable et conscient de sa fonction parentale. Il est présent physiquement et psychologiquement et montre son imperfection. (Le Camus, 2005, p. 121-122)

Ces quatre modèles n'existent pas seulement en théorie. Ils inspirent des orientations de vie et trouvent des applications dans l'expérience individuelle. Suivant Le Camus (2005, p. 178-180), le « père présent » correspond le mieux aux critères d'une dynamique familiale saine, en

---

<sup>2</sup> Le terme « paternalité » a été proposé par Colette Chiland en 1981 pour désigner les transformations psychologiques vécues par un homme qui devient père. Il englobe la paternité psychique, les différentes façons de devenir, de se sentir et de se montrer père ainsi que les capacités relationnelles et éducatives du père. Le terme « paternité » désigne le simple fait d'être père. (cité dans Le Camus, 2005 : 182)

assurant une entente conjugale et un équilibre avec l'enfant. Il est un représentant d'une ouverture aux autres, du respect de la différence (sexes et générations) et d'un engagement dans la coparentalité.

### 3.6. Responsabilités paternelles

« Une recherche, initiée par la Fondation PROFA, Modak et al. (2002, p. 24-31) présente quatre modèles de responsabilités paternelles. Elle démontre les différents degrés d'implication de la part des pères dans la vie familiale et professionnelle, influencés par le contexte et les caractéristiques personnelles. De plus, elle met en évidence la diversité des constructions de la responsabilité chez les pères ainsi que les transformations que subit l'identité paternelle aujourd'hui. » (Jessner, 2021, p. 4-5) L'annexe 1 montre un tableau récapitulatif des indicateurs utilisés dans l'étude.

R. Kamal (2016, p. 100) rajoute aux responsabilités paternelles la notion de développement personnel : [...] « la paternité est bien plus qu'un simple rôle à assumer, elle est une expérience intériorisée. L'entrée à la paternité provoque définitivement des changements dans leur manière d'être en tant qu'homme. Elle permet [...] une évolution personnelle. Ces changements peuvent être décrits en termes de maturité, au niveau des émotions et du développement de certaines valeurs. Avec l'importance qu'ils accordent à la dimension de la transmission, en étant père, ils doivent également être un bon modèle pour l'enfant. La paternité permet alors une transformation identitaire en tant qu'individu. » Dans la même direction Jean Le Camus (2005, p. 122) conclut que « Être père, c'est [...] offrir de son temps, de son énergie, de son savoir, etc., c'est offrir de soi-même pour partager avec son enfant, dans une attitude oblatrice et sans attendre rétribution. »

Je termine ce chapitre avec une petite parenthèse d'actualité : avec le télétravail dû à la crise sanitaire actuelle, beaucoup de pères ont découvert les joies de la paternité au quotidien. Ceci se reflète également dans l'augmentation des pères à temps partiel de 8.2% en 2010 à 12.6% en 2019. (RTS, 2021)

## 4. La paternité en relation aux droits

L'International Planned Parenthood Federation (IPPF) considère les hommes comme partenaires et agents de changement. La promotion d'une *parentalité*<sup>3</sup> équitable du point de vue

---

<sup>3</sup> La parentalité désigne « un processus individuel ou social dans le but de dénaturer les liens parent-enfant et de penser la fonction ou le rôle parental en dehors du lien biologique et de la distinction entre maternité et paternité. Elles apportent une complexification à la notion de famille et s'inscrivent à une reconnaissance de la pluralité des modes de familles existantes. » (Bonvin et al., 2020, p. 355)

du genre est la base de leur travail qui cherche une transformation des attitudes et des comportements. Des normes rigides fondées sur le genre et les perceptions de la masculinité ont d'importantes conséquences sur la santé et le bien-être des garçons, hommes et pères. (IPPF, 2015, p. 22 cité dans Jessner, 2021, p. 7)

La paternité fait sujet de plusieurs articles de la Déclaration des droits sexuels de l'IPPF (2008, p. 20-25). Tout d'abord *l'Article 9* qui définit « *le droit de choisir de se marier ou non, de fonder ou non une famille, de décider d'avoir ou non des enfants, [...] et ce dans un environnement où les lois et politiques reconnaissent la diversité des formes de famille, y compris celles non définies par la descendance ou le mariage. Toute personne a les mêmes droits et responsabilités en matière de garde, de responsabilité légale et d'adoption d'enfants [...], dans un contexte non discriminatoire [...].* » Les réalités des pères en Suisse démontrent que ce droit n'est pas garanti à tout le monde parce que la parentalité se base sur la loi de la filiation et la procréation naturelle ou l'adoption, qui elle-même n'est pas ouverte à toute personne indépendamment de son sexe ou de son genre.

Ensuite, l'homoparentalité et le recours à la PMA évoquent des questionnements autour de *l'Article 7* qui contient *le droit de bénéficier des progrès de la science* et de ses applications aux droits, à la santé en matière de sexualité et l'accès aux technologies, services ou autres interventions médicales de la reproduction. Les garçons, hommes et pères ont également *le droit à l'éducation et à l'information concernant la procréation et la contraception (Article 8)*. Actuellement la science s'intéresse moins aux moyens de contraception masculins et les enjeux autour la paternité sont aussi moins représentés dans l'éducation sexuelle. *Le droit à l'égalité, à l'égale protection devant la loi et à n'être soumis à aucune discrimination sur la base de son sexe, sa sexualité ou son genre (Article 1)* demande une modification des pratiques sociales et culturelles fondées sur une conception stéréotypée du rôle des femmes/mères et des hommes/pères. Au niveau du *droit à la participation (Article 2)*, l'état doit assurer une contribution pour tou·te·s, sans distinction de sexe, de sexualité ou de genre, au développement de politiques (familiales) et programmes qui visent à protéger, promouvoir et satisfaire la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction. Toute personne a également le droit de ne pas subir d'immixtions arbitraires dans sa vie privée et sa famille (*Article 4*). Les réalités familiales abordées dans ce travail montrent que tous les (aspects de) droits ne sont pas assurés pour les hommes et pères en Suisse.

La paternité touche également trois des cinq domaines d'actions prioritaires de la définition de la santé sexuelle pour la Suisse de 2015 qui se basent sur le concept de l'OMS (SANTÉ SEXUELLE SUISSE, s. d.): la promotion, le maintien et le rétablissement de la santé

reproductive (contraception, grossesse) et de la santé sexuelle comme élément de la santé psychique (accès pour tout le monde, droits sexuels) ainsi que l'éducation à la santé sexuelle.

## 5. La paternité en Suisse

Comme exposé précédemment, nous pouvons différencier : la dimension juridique qui détermine la filiation et reconnaît l'autorité parentale, la dimension sociale qui décrit les relations parentales entre un père et la femme qui a mis au monde ses enfants, entre un père et ses enfants, entre un père et la personne qui élève les enfants avec lui et la dimension procréative qui fait d'un homme un géniteur. Mais pour passer d'un géniteur au père, une dimension adoptive est nécessaire : la reconnaissance de l'enfant par le père. Pour finir, la dimension symbolique désigne le père en tant que représentant de la loi qui prend sa place dans la triangulation œdipienne. (Gross, 2012, p. 11)

### 5.1. Le cadre juridique et les enjeux sociaux

Pour mieux comprendre les enjeux et les champs d'action autour de la paternité auxquels nous pouvons nous voir confronté·e·s dans les pratiques de la santé sexuelle, il est primordial de connaître le cadre juridique et socio-politique en Suisse.

Un enjeu essentiel de la politique familiale en Suisse se manifeste par son influence sur les rapports de genre. Historiquement, la politique familiale se réfère au modèle traditionnel dans lequel l'homme assure le revenu de la famille pendant que la femme s'occupe des enfants et du foyer. Parmi les mesures discutées actuellement autour de l'égalité, on peut mentionner entre autres le droit de la famille (dans sa diversité), le congé paternité et parental, la fiscalité de la famille et le soutien aux familles à faibles revenus. (Bonvin et al., 2020, p. 380)

Comme élaboré dans mon travail du module 6 (Jessner, 2021, p. 6) il faut savoir que

[s]ur le plan juridique, la paternité signifie le lien qui unit le père à son enfant. En Suisse, c'est le droit de la filiation du Code civil qui règle qui est la mère et qui est le père d'un enfant. Il détermine donc les personnes qui tiennent la responsabilité d'aider l'enfant à grandir et dont il porte le nom, nationalité et droits de cité. Rattachés au droit de la filiation, se trouvent le droit à la contribution d'entretien, l'obligation d'assistance et le droit successoral. (L'Assemblée fédérale — Le Parlement suisse, 2018). La loi suisse présume automatiquement le mari d'être le père de l'enfant si la mère est mariée au moment de l'accouchement, sans qu'il ait besoin d'effectuer une reconnaissance. Même si un autre homme affirme être le père biologique, le lien de paternité du mari (père légal) prime. Pour changer cet état de fait, il est nécessaire de former une demande en

contestation de paternité. Si la mère n'est pas mariée au moment de la naissance, celui qui se considère comme le père biologique devra reconnaître expressément l'enfant. (ch.ch, s. d.)

Les règles du Code civil sur l'établissement du lien de filiation sont fondées sur la procréation naturelle et présume conséquemment un acte sexuel et la naissance. (Fussinger & Rocca i Escoda, 2021, p. 48)

Depuis la révision du droit de l'enfant en 1976, les structures familiales ont radicalement changé. Le nombre d'enfants qui naissent hors mariage est en augmentation et les formes familiales existantes se multiplient, allant des familles monoparentales aux familles recomposées en passant par les familles arc-en-ciel. De plus, le recours aux possibilités de la médecine de la procréation en Suisse et à l'étranger suscite des questionnements, notamment en lien avec le droit de l'enfant, inscrit dans la Constitution, de connaître son ascendance. Actuellement, l'Office fédéral de la justice (OFJ) a institué un groupe d'experts interdisciplinaires chargé d'évaluer si le droit de la filiation actuel répondait toujours aux réalités familiales d'aujourd'hui. En outre, le Conseil fédéral a soutenu le projet d'ouvrir l'institution du mariage à tous les couples en janvier 2020. (Office fédéral de la justice OFJ, 2020). (Jessner, 2021, p. 6-7)

Bien que les couples de même sexe et les couples hétérosexuels non mariés auront accès à l'adoption d'un enfant du ou de la conjoint·e ou partenaire depuis janvier 2018, ils se verront notamment refuser l'adoption extrafamiliale qui reste réservée aux couples hétérosexuels mariés. Cette réglementation est aussi l'objet de discussions autour du « mariage pour toutes et tous » qui passera au référendum populaire prochainement. Pour faire prévaloir le droit de choisir de fonder une famille à tout le monde, il faut reconnaître toutes sortes de familles et ouvrir l'accès à l'établissement d'une double filiation dès la naissance, comme pour les couples hétéroparentaux. Ceci peut se faire soit de manière automatique, quand le couple est lié par une union légale soit par une procédure de reconnaissance de l'enfant lorsque le couple vit en concubinage. (Fussinger & Kapferer, 2018) L'annexe 2 montre un schéma sur lequel se repose la famille en comparant les familles hétéro- et homoparentales qui recourent la PMA.

La loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA) contient une interdiction d'accès aux couples de même sexe, une interdiction GPA et du don d'ovule et une restriction du don de sperme aux couples mariés. Elle s'explique par une méfiance généralisée envers les pratiques médicales, une naturalisation de la PMA fondée sur la différenciation des rôles paternel et maternel et une consécration du mariage comme garant du lien de filiation. (Fussinger & Rocca

i Escoda, 2021, p. 27). L'annexe 3 montre les enjeux sociétaux et légaux concernant la PMA avec tiers donneur.

Pour fonder une famille en Suisse, les couples gays doivent du coup recourir à la GPA à l'étranger en assumant des coûts psychologiquement et financièrement considérables. En passant par les difficultés de trouver des sources d'information et d'aide pour les démarches et de possibles échecs de traitements, ils doivent vivre le processus de la grossesse et parfois de l'accouchement à distance. De plus, ils se voient confrontés aux difficultés administratives et légales pour revenir en Suisse. (Fussinger & Rocca i Escoda, 2021, p. 80) Pour changer cette situation dans le futur et permettre aux couples homosexuels de devenir parents, il faut revendiquer l'intérêt supérieur de l'enfant d'avoir deux parents reconnus légalement indépendamment de leur sexe, promouvoir la connaissance et l'accès à la PMA, revendiquer la GPA comme droit reproductif des familles qui ne peuvent pas concevoir d'enfants, revendiquer l'accès à l'état civil des enfants nés au moyen d'une GPA et rendre visible les modèles de famille divers. (Fussinger & Rocca i Escoda, 2021, p. 54)

## 5.2. Le congé paternité

Malgré la loi sur l'égalité entre femmes et hommes, les discriminations concernant la parentalité et dans la vie professionnelle sont encore largement présentes. (Recher, 2019, p. 107) Le congé de paternité indemnisé est enfin entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les pères peuvent profiter d'un congé payé de deux semaines (10 jours ouvrables) dans les six mois qui suivent la naissance de leur enfant. (OFAS, 2020) Le chemin jusque-là fut long et dur. Après la réjection de plus de 30 interventions sur le congé parental ou le congé paternité aux Chambres Fédérales dans les dernières années, l'association *Le congé paternité maintenant !* a lancé une initiative pour un congé paternité raisonnable et en faveur de toute la famille. Leur but initial était d'obtenir 20 jours de congé payé, 10 ont été acceptés par le peuple suisse en septembre 2020. Un premier pas est fait mais l'initiative continue sa lutte pour améliorer la situation pour les pères et les familles avec le soutien de plusieurs organisations faîtières (*Le congé paternité maintenant!*, s. d.) Un congé paternité qui n'est pas égal à celui de la maternité peut être considéré comme une discrimination fondée sur le genre. (Recher, 2019, p. 107) À l'avenir, un congé parental partagé de plusieurs mois serait souhaitable pour permettre le libre choix parmi des réalités familiales diverses.

## 5.4. Le réseau de soutien pour les hommes et pères

Comme discuté à plusieurs occasions pendant la formation du DAS, il est essentiel de connaître le réseau et les ressources d'aide existantes pour mieux accompagner et informer nos potentiel·le·s consultant·e·s. Ils sont de précieux·es partenaires qui nous permettent de mieux comprendre les préoccupations des hommes et des pères en nous proposant leur soutien et expertise. Dans le domaine de la paternité les principaux acteurs et projets en Suisse sont les suivants :

### 5.4.1. Männer.ch

L'association männer.ch est une référence et un partenaire important dans le domaine de la santé sexuelle, en étant un forum national, qui vise à défendre le point de vue et les revendications des garçons, des hommes et des pères. Elle ambitionne une égalité des genres sur le plan social, politique, économique et culturel. L'association offre des entretiens brefs et gratuits, sur les questions relatives aux pères, aux hommes ainsi qu'un large spectre de formations sur des thèmes qui les concernent. En partenariat avec l'Institut Suisse pour les questions d'Hommes et de Genre (ISHG), ils publient régulièrement des rapports sur les problématiques en lien avec les hommes et les pères. (männer.ch, s. d.-a)

En collaboration avec la Haute École de Santé Vaud (HESAV) et männer.ch ils ont mis en forme, en 2019, un projet sur le vécu des hommes dans le processus qui les amène à devenir père. Il est constitué de cinq vidéos sur les thèmes suivants : devenir père, l'épreuve de l'accouchement, les débuts du père dans la vie familiale, leur participation vue par les professionnel·l·e·s et la diversité des paternités dans la parentalité. Des témoignages divers de futurs pères sont enrichis par des contributions pratiques et scientifiques de professionnel·l·e·s dans le domaine. (Crettenand, s. d.) Les résultats sont accessibles à l'adresse suivante : [www.naissancedunpere.ch](http://www.naissancedunpere.ch).

### 5.4.2. MenCare Suisse

MenCare Suisse est un programme national pour la promotion de l'engagement des pères et de la participation des hommes dans les soins et la vie familiale. Depuis son lancement en 2016 par männer.ch en coopération avec l'ISHG, la campagne a comme objectif d'entraîner un changement des valeurs en visant un plus grand engagement des jeunes, des hommes et des pères dans le domaine de la famille et du soin en général. Le but est d'aller dans la direction d'une société où la participation choisie des hommes contribue à des rapports de genre équitables et à la réalisation d'une justice sociale. Par la suite, MenCare apporte une contribution importante à la protection, à la sécurité, à la croissance et au développement des

enfants et des jeunes. Le programme suit la campagne globale men-care.org sous l'égide de l'organisation Promundo et travaille en collaboration avec plusieurs institutions partenaires, entreprises, et organisations. Il est soutenu financièrement par d'importantes fondations, par la Confédération et les cantons. Des événements comme des soirées pour futurs ou jeunes pères, des rencontres de couples ou des séjours pères – enfants sont régulièrement organisés. (männer.ch, s. d.-b)

#### 5.4.3. L'association Famille arc-en-ciel et 360 – Pôle familles LGBTQ+

L'association faitière suisse Familles arc-en-ciel s'engage à défendre les intérêts des familles arc-en-ciel socialement et juridiquement en Suisse. Elle crée un réseau social entre ces familles et les personnes ou organisations intéressées. Par sa présence et son travail de communication, elle contribue à faire connaître l'existence des familles arc-en-ciel. Différents services de conseil pour les familles et les personnes intéressées sont actuellement mis en place. (L'association faitière Familles Arc-en-ciel, s. d.)

L'association 360 (anciennement Groupe Homoparents), située à Genève, offre depuis 2001 aux familles LGBTQ+ (où au moins un parent se définit comme lesbienne, gay, bi, trans\* ou queer) un espace de soutien, d'accompagnement, de discussions et de partage. 360 Familles LGBTQ+ s'investit à la reconnaissance sociale et juridique de ces familles, comme l'une des nombreuses configurations familiales possibles et égales, ainsi qu'au combat des préjugés et des discriminations. Pour atteindre ce but, l'association organise des activités de formation, sensibilisation et visualisation à l'attention des professionnel·le·s, des familles et de la jeunesse, ainsi que du grand public. (L'Association 360, s. d.)

#### 5.4.4. Les cours d'éducation sexuelle et les centres de consultation

« Au niveau de l'éducation, le cadre des standards pour l'éducation sexuelle en Europe de l'OMS (2013, p. 46), a inclu la paternité sous la thématique de la fertilité et de la reproduction. Y sont listées les informations sur l'impact de la maternité/paternité (précoce), la signification de l'éducation des enfants, la planification familiale et la contraception. Au niveau des attitudes, il couvre les attitudes personnelles (normes et valeurs) en ce qui concerne la maternité/paternité (précoce), l'avortement, l'adoption et soutient une attitude positive concernant la responsabilité mutuelle au sujet de la contraception. » (Jessner, 2021, p. 8)

L'association männer.ch (s. d.) rajoute que l'éducation est la base du développement personnel, professionnel et social de tou·te·s les citoyen·ne·s. Comme résultat, elle exerce une influence majeure sur les représentations de genre qui suivent les jeunes à travers leurs parcours.

Concernant les droits sexuels, Caroline Jacot Descombes (2021, p. 6; 10; 37) résume qu'une éducation à la santé sexuelle holistique est à la fois un droit (information et éducation) et un vecteur pour faire connaître les droits sexuels (libre choix, égalité des chances, participation). Dans un but d'assurer l'égalité de traitement pour les enfants, les jeunes et de créer des préventions spécifiques (abus sexuels, discriminations, VIH/IST, grossesse non voulue, etc.). Elle propose aux professionnel·le·s de suivre le cadre de référence basé sur les droits sexuels qui inclut, entre autres, une éducation sexuelle holistique, une approche positive de la sexualité, l'intégration du cadre de santé publique et des aspects sociaux ainsi que la diversité de la sexualité comme nouvelle norme qui lutte contre l'hétéronormativité et le patriarcat. Il faut également être conscient·e que toutes les interventions, en éducation ou en conseil, sont porteuses de valeurs. Il est important d'identifier les valeurs sous-jacentes et d'analyser son propre discours dans l'éducation et le conseil pour le développer.

Cette approche basée sur les droits me semble très congruente et judicieuse pour les spécialistes en santé sexuelle qui travaillent avec des garçons, des hommes et des pères. Comme montré ci-dessus, il y a beaucoup de points de référence entre les droits sexuels et les sujets autour de la paternité. Il faut tenir compte des réalités multiples des pères en Suisse et adapter son programme éducatif ou son accompagnement dans le conseil pour correspondre à leurs demandes et besoins. En outre, nous pouvons toujours les référer au réseau d'aide existant ou chercher conseil nous-même.

### 5.5. Cadre de référence pour les professionnel·le·s

Pour les professionnel·le·s qui travaillent sur les réflexions du genre avec des garçons, les hommes et les pères, M. Theunert et M. Luterbach (2021, p. 7-9) ont récemment publié un cadre de référence. Il se base sur la conviction que les garçons, hommes et pères sont des acteurs du changement dans le processus d'égalité des sexes. Il faut tenir compte qu'en étant profiteurs de l'ordre dominant de genre, ils souffrent en même temps des idéologies sur la masculinité qui se basent principalement sur la puissance, la concurrence, la dévalorisation et l'exploitation.

Ce cadre de référence cherche à créer des liens entre la théorie et la pratique du travail avec des hommes. Il peut être considéré comme un outil précieux pour les spécialistes en santé sexuelle. Malheureusement, l'extension de ce travail ne permet pas d'approfondir cet outil. Toutefois, les piliers d'angle du cadre de référence ainsi que les compétences nécessaires pour les professionnel·le·s qui travaillent avec les garçons, hommes et pères sont évoqués dans l'annexe 4.

## 6. Conclusion

Emportée par un intérêt personnel, ce travail sur la paternité m'a permis de parcourir tous les modules de la formation en santé sexuelle. La thématique a fait preuve de plusieurs points de référence entre la théorie et la pratique d'un·e spécialiste en santé sexuelle. En étant sujet de santé publique, elle m'a fait plonger dans une histoire passionnante et contradictoire. Mes stages m'ont montré qu'il fallait donner plus de place aux questionnements et besoins des hommes et des pères, notamment dans la contraception, dans les interruptions grossesses, dans les grossesses ou encore dans le désir de fonder une famille. Notre travail avec les garçons, hommes et pères doit s'appuyer sur un cadre de référence basé sur les droits sexuels. Il nous demande une réflexion continue sur nos propres valeurs ainsi qu'une écoute ouverte et une compréhension pour les enjeux divers et les situations individuelles complexes. Nous devons prendre les hommes et pères comme partenaires du changement et explorer avec eux le monde au-delà de la binarité et de l'hétéronormativité. Dans une approche égalitaire, nous devons remettre en cause les évidences de genre ainsi que permettre et accompagner le mouvement de recherche d'eux-mêmes et de leur rôle paternel.

Les nouvelles formes de couples hors mariage ainsi que les familles recomposées ont fragilisé les pères car leur place auprès de l'enfant dépend beaucoup de celle de la mère. Une des raisons des revendications des nouveaux pères peut s'expliquer par cette vulnérabilité. « La tendance au partenariat a débouché sur la négociation, la complémentarité, la complicité [...], engendrant aussi de nouveaux conflits ainsi que la marginalisation du père biologique. » (Castelain-Meunier, 1997, p. 121) La substitution de la puissance paternelle par l'autorité parentale et la capacité de décision agrandie dans la procréation créent de nouvelles responsabilités, difficultés, angoisses et obstacles mais aussi des opportunités et libertés pour les mères et les pères d'aujourd'hui. « La paternité est [...] sollicitée dans une plus grande affirmation de la « conscience » paternelle, dans le sens de la paternité impliquée et différenciée, d'une plus grande proximité et disponibilité auprès de l'enfant tout en s'affrontant à des résistances et des contradictions (masculines et féminines). » (Castelain-Meunier, 1997, p. 122)

Connaître l'origine et l'évolution du concept de la paternité, le cadre légal et les enjeux qu'il apporte, nous permet de mieux comprendre les complexités et réalités de la paternité ainsi que les politiques familiales de nos jours. Le pouvoir d'un père, comme celui d'une mère, est celui que leur donne la société. Les diverses réflexions évoquées nous donnent l'ancrage nécessaire pour pouvoir trouver des outils pour déconstruire les normes existantes et agir dans une pratique professionnelle d'un·e spécialiste en santé sexuelle.

Un réseau de soutien national et international pour les hommes et les pères s'est formé ces dernières années avec le but d'atteindre une égalité des chances et une répartition plus juste des opportunités et des devoirs entre hommes et femmes. En endossant la responsabilité du point de vue masculin pour les questions touchant aux relations entre hommes et femmes ainsi qu'à la politique de l'égalité, ils travaillent sur plusieurs thèmes centraux : éducation, famille, sexualité, travail etc. Beaucoup de projets ont pu voir le jour pour soutenir les hommes et pères dans leur choix et leur participation à la vie de famille. Et ce n'est que le début...la paternité est en mouvement. En prenant conscience de ces changements et avec une approche positive de la sexualité et de la diversité, les spécialistes en santé sexuelle peuvent soutenir ce mouvement en offrant une éducation et un conseil ouvert et adapté.

## Bibliographie

- Alvard, A., & Vouilloz, L. (2019). *La naissance d'un père* [Travail de bachelor]. Haute Ecole de Santé Vaud.
- Boyer, D., & Céroux, B. (2010). Les limites des politiques publiques de soutien à la paternité. *Travail, genre et sociétés*, n° 24(2), 47. <https://doi.org/10.3917/tgs.024.0047>
- Cabré, G. (2021, juillet 6). *Podcast—On en est où avec la contraception masculine?* rts.ch. <https://www.rts.ch/info/suisse/12298826-podcast-on-en-est-ou-avec-la-contraception-masculine.html>
- Castelain-Meunier, C. (1997). *La paternité*. Presses universitaires de France.
- Chemama, R., & Vandermersch, B. (2018). *Dictionnaire de la psychanalyse* (4e éd.). Larousse.
- Côté, D. (2009). Transformations contemporaines de la paternité : La fin du patriarcat? *Reflets*, 15(1), 60-78. <https://doi.org/10.7202/029587ar>
- Crettenand, G. (s. d.). *La naissance d'un père*. männer.ch. Consulté 20 août 2021, à l'adresse <https://www.maenner.ch/fr/la-naissance-dun-pere/>
- Fussinger, C., & Kapferer, N. (2018, décembre 20). *La situation juridique des familles homoparentales*. <https://www.reiso.org/articles/themes/genre/3843-la-situation-juridique-des-familles-homoparentales>
- Fussinger, C., & Rocca i Escoda, M. (2021, février 5). *PMA-GPA: PRATIQUES & FILIATION. Les trajectoires des couples de même sexe comme révélateurs*. Cours du Module 6. DAS en Santé sexuelle: Intervention par l'éducation et le conseil 2019-21.
- Gross, M. (2012). *Choisir la paternité gay*. Érès. <http://www.cairn.info/choisir-la-paternite-gay--9782749215358.htm>
- IPPF. (2008). *Déclaration des droits sexuels de l'IPPF*. Londres: IPPF. [https://www.ippf.org/sites/default/files/ippf\\_sexual\\_rights\\_declaration\\_french.pdf](https://www.ippf.org/sites/default/files/ippf_sexual_rights_declaration_french.pdf)
- Jacot Descombes, C. (2021, mai 20). *Education sexuelle et accès aux droits*. Cours du Module 6. DAS en Santé sexuelle: Intervention par l'éducation et le conseil 2019-21.
- Jessner, M. (2021). *Concept paternité - Module 6 - Sexualités : Enjeux pour l'éducation et le conseil*. DAS en Santé sexuelle: Intervention par l'éducation et le conseil 2019-21.
- Kamal, R. (2016). *Le sens de la paternité pour des pères de diverses générations : Une recherche qualitative exploratoire*. [Université du Québec]. <https://archipel.uqam.ca/8682/1/M14337.pdf>

- Knibiehler, Y. (1994). *Pères, patriarcat, paternité*. (WORC Paper), WORC, Work and Organization Research Centre.  
<https://pure.uvt.nl/ws/portalfiles/portal/4572361/KY5621331.pdf>
- Lacroix, X. (2014). *Passeurs de vie : Essai sur la paternité*. Bayard.
- Lambelet Métraux, N. (2015). *Homosexualité et parentalité : Quelles possibilités en Suisse aujourd'hui ?* [Travail de diplôme, DAS en santé sexuelle, CEFOC HETS].  
[https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Lambelet\\_TP.pdf](https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Lambelet_TP.pdf)
- Larousse. (s. d.). *Définitions : Père - Dictionnaire de français Larousse*. Consulté 17 juin 2021, à l'adresse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/p%C3%A8re/59470>
- L'Association 360. (s. d.). *Pôle Familles LGBTQ+*. Consulté 15 août 2021, à l'adresse <https://association360.ch/homoparents/>
- L'Association faitière Familles Arc-en-ciel. (s. d.). *Objectifs et charte*. Consulté 18 août 2021, à l'adresse <https://www.regenbogenfamilien.ch/fr/ueberuns/>
- Le Camus, J. (2005). *Comment être père aujourd'hui*. O. Jacob.
- Le congé paternité maintenant! (s. d.). *Le congé paternité maintenant!* Consulté 20 août 2021, à l'adresse <https://www.conge-paternite.ch/>
- Le nouveau Petit Robert : Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. (2007). In J. Rey-Debove & P. Robert, *Nouveau Petit Robert de la langue française 2008*. Dictionnaires Le Robert.
- Le petit Larousse illustré [2021] : 90000 articles, 5000 illustrations, 355 cartes, 160 planches, chronologie universelle. (2020). In I. Jeuge-Maynard, *Le petit Larousse illustré* (Éd. 2021.). Larousse.
- männer.ch. (s. d.-a). *L'association*. Consulté 21 juin 2021, à l'adresse <https://www.maenner.ch/fr/lassociation/>
- männer.ch. (s. d.-b). MenCare. *männer.ch*. Consulté 10 août 2021, à l'adresse <https://www.maenner.ch/fr/mencare-2/>
- Modak, M., Palazzo, C., & Denisart, M. (2002). *Les pères se mettent en quatre ! : Responsabilités quotidiennes et modèles de paternité*. EESP.
- OFAS, O. fédéral des assurances sociales. (2020, décembre 17). *Congé de paternité / Modification de la loi sur les allocations pour perte de gain*.  
<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/sozialversicherungen/eo-msv/reformen-und-revisionen/eo-vaterschaftsurlaub-200927.html>
- Pasini, W. (2018). *J'ai un enfant quand je veux* (Vol. 1-1). Odile Jacob.

- Pernet, A. (2018, octobre 17). *Les causes d'infertilité chez l'homme*. Planète Santé. <https://www.planetesante.ch/Magazine/Sante-au-masculin/Sperme-et-infertilite/Les-causes-d-infertilite-chez-l-homme>
- Recher, A. (2019). *Santé sexuelle et reproductive et droits y afférents. État des lieux du droit de l'ONU, du Conseil de l'Europe et du droit suisse*. <https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/SSR-et-droits.pdf>
- Rennes, J., Achin, C., Andro, A., Bereni, L., Jaunait, A., Greco, L., Lagrave, R.-M., & Rebucini, G. (2021). *Encyclopédie critique du genre : Corps, sexualité, rapports sociaux*. Editions la découverte.
- RTS. (2017, février 2). *Temps présent : Papa solo*. rts.ch. <http://pages.rts.ch/emissions/temps-present/8240974--papa-solo--israel-sous-la-pression-des-ultra-orthodoxes.html>
- RTS. (2020, mars 6). *De plus en plus d'hommes ont recours à la vasectomie en Suisse romande*. rts.ch. <https://www.rts.ch/info/suisse/11143540-de-plus-en-plus-dhommes-ont-recours-a-la-vasectomie-en-suisse-romande.html>
- RTS. (2021, février 4). *19h30—Avec le télétravail, beaucoup de pères ont découvert les joies de la paternité au quotidien—Play RTS*. <https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/avec-le-teletravail-beaucoup-de-peres-ont-decouvert-les-joies-de-la-paternite-au-quotidien?urn=urn:rts:video:11950208>
- SANTE SEXUELLE SUISSE. (s. d.). *Santé sexuelle - Quel est le rapport entre la sexualité et la santé ?* Santé Sexuelle Suisse. Consulté 27 août 2021, à l'adresse <https://www.sante-sexuelle.ch/themes/sante-sexuelle>
- Theunert, M., Luterbach, M., & Juventa Verlag. (2021). *Mann sein ...! ? Geschlechterreflektiert mit Jungen, Männern und Vätern arbeiten. Ein Orientierungsrahmen für Fachleute*. Beltz Juventa.
- Ulyces.co. (2021, mars 10). *Trois hommes deviennent le premier couple à avoir des enfants*. Ulyces. <https://www.ulyces.co/news/trois-hommes-deviennent-le-premier-trouple-a-avoir-des-enfants/>
- Verjus, A. (2013). La paternité au fil de l'histoire. *Informations sociales*, n° 176(2), 14-22.
- ze.tt. (2020, mai 18). *Dieser Mann hat zum dritten Mal ein Kind auf die Welt gebracht – und teilt die Fotos mit der Welt*. ze.tt. <https://ze.tt/dieser-mann-hat-zum-dritten-mal-ein-kind-auf-die-welt-gebracht-und-teilt-die-fotos-mit-der-welt/>

## Annexes

**Annexe 1** : Tableau récapitulatif des indicateurs utilisés dans l'étude sur les quatre modèles des paternités plurielles (Modak et al., 2002, p. 32)

<b>Paternité/ Indicateurs</b>	<b>Managériale</b>	<b>De soutien</b>	<b>Appropriatrice</b>	<b>Conjointe</b>
<b>Logique dominante</b>	Maintenir les différences entre homme et femme, privé et public. → responsabilité restreinte.	Principe de complémentarité entre femme et homme, privé et public. → responsabilité réservée.	S'assurer de ne pas perdre sa place, principe de hiérarchie. → responsabilité exclusive.	Principe d'interchangeabilité des rôles et des places. → responsabilité élargie.
<b>Emploi masculin et féminin Conciliation des rôles</b>	Dépendance de l'épouse, prépondérance du travail masculin (délégation).	Dépendance et invisibilité du travail de l'épouse (soumise à condition).	Contrôle du travail de l'épouse; emploi masculin atypique (compétition).	Travail et famille également producteurs d'identité pour les deux (partenariat).
<b>Couple: les changements à l'arrivée de l'enfant</b>	Peu de changement avec la venue de l'enfant; reproches de l'épouse, ils discutent, elle agit (conjugalité dissociatrice).	Changements minimisés; reproches sporadiques de l'épouse (conjugalité équilibrée).	Changements importants, conflits récurrents; épouse plus ou moins satisfaite (conjugalité conflictuelle).	Changements porteurs d'ouverture; négociation, satisfaction de l'épouse (conjugalité coopérative).
<b>Qualités du père idéal</b>	Devrait avoir une disponibilité totale à l'égard de son enfant.	La disponibilité, mais en terme de qualité de relation plutôt que de quantité de temps passé avec l'enfant.	Mentor, socialisateur, guide.	Devrait être doublement responsable: envers le couple et l'enfant.
<b>Genre de lien à l'enfant</b>	Lien fondé sur le statut de père; extériorité; dépendant de l'activité prof.; mauvais contact avec les nourrissons.	Lien de complicité; en discontinuité (papa du dimanche et du coucher); contact parfois bon, parfois distant avec le nourrisson.	Lien fondé sur l'idée d'une nature paternelle; proximité physique, quotidienneté; bon contact avec le nourrisson.	Lien fondé sur la disponibilité, la continuité et l'apprentissage du devenir parent, amour; bon contact avec le nourrisson.
<b>Rapport à leur père et à l'environnement social</b>	Sont fiers et contents de leur père dont ils reproduisent le modèle; leurs amis vivent comme eux.	Assez contents, se disent plus impliqués que leur père; ils se sentent dans la bonne moyenne.	Père absent affectivement, ils n'ont pas besoin des autres pour être père.	Père modèle, a su préserver des bons contacts, les autres, ne sont pas toujours un soutien.

**Annexe 2** : Faire famille : Sur quoi cela repose-t-il ? Qu'est qui est nécessaire ? (Fussinger & Rocca i Escoda, 2021, p. 16-17)

**LA LOI**  
La filiation  
Droits et devoirs parentaux  
au niveau légal

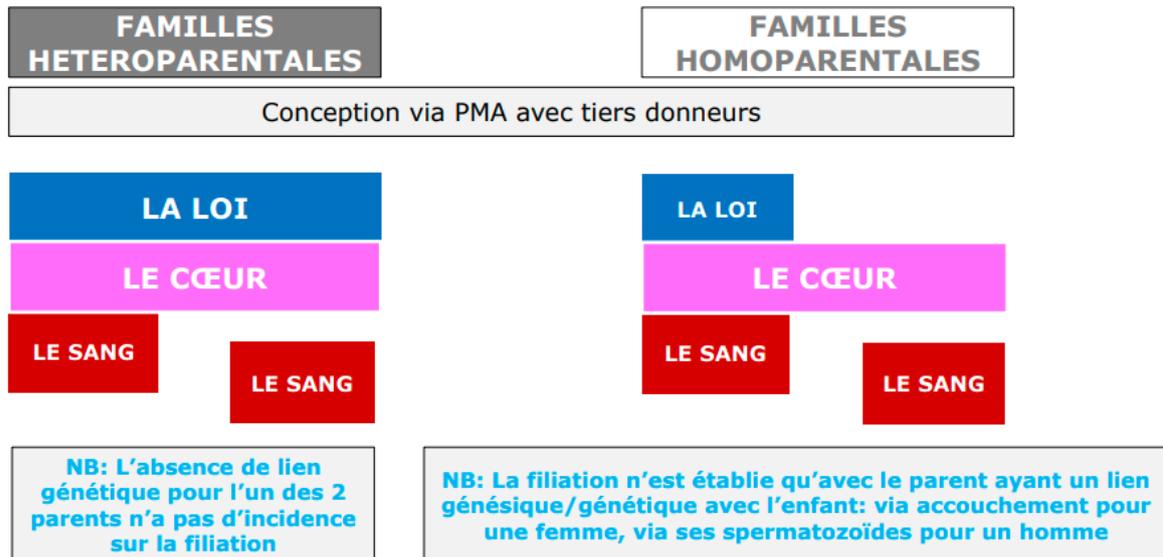
**LE CŒUR**  
Les liens affectifs  
Le désir d'enfant et l'élaboration  
du projet parental  
L'exercice de la parentalité  
au quotidien  
(affection, éducation, entretien)

**LE SANG**  
Transmission du patrimoine génétique  
Gestation

Quand la PMA questionne notre vision de la parentalité :

## **FAIRE FAMILLE GRÂCE à LA PMA AVEC TIERS DONNEUR**

Quelles différences entre un couple H/F et un couple de même sexe?



**Annexe 3** : PMA avec tiers donneur: Enjeux sociétaux et légaux (Fussinger & Rocca i Escoda, 2021, p. 13)

*Mater semper certa, pater incertum* (La mère est toujours certaine, le père incertain). C'est la base du droit de filiation, de la différence entre ce qui fonde la filiation pour les mères et les pères ainsi que des dispositions concernant la filiation dans le cadre de la réglementation de la PMA actuel.

ETABLISSEMENT AUTOMATIQUE DE LA FILIATION À LA NAISSANCE	
MÈRE	PÈRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Acte d'accoucher</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Être l'époux de la femme qui accouche (mariage)</li> <li>➤ Reconnaître l'enfant (concubinage)</li> </ul>
Conception de la maternité ancrée dans un acte biologique	Conception de la paternité ancrée dans des actes sociaux (mariage/reconnaissance) NB: la paternité biologique est supposée

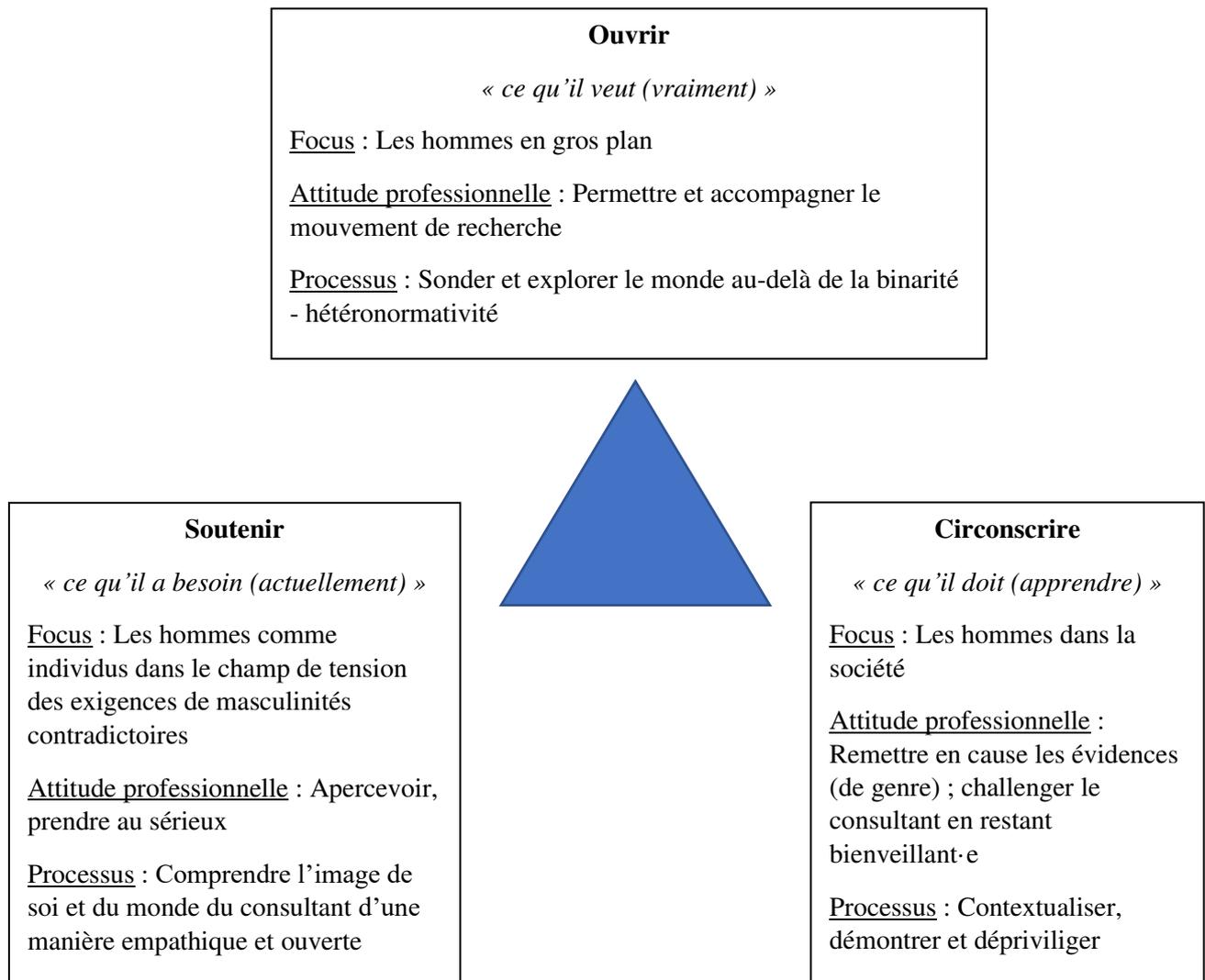
### En cas de don de sperme

ETABLISSEMENT AUTOMATIQUE DE LA FILIATION À LA NAISSANCE	
MÈRE	PÈRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Acte d'accoucher</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Être l'époux de la femme qui accouche (mariage)</li> <li>➤ Reconnaître l'enfant (concubinage)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le donneur ne peut ni reconnaître l'enfant, ni être poursuivi en paternité</li> <li>➤ Certains pays, comme la Suisse, exigent le mariage en cas de don sperme pour donner une base évidente à l'établissement de la filiation</li> <li>➤ Dans les pays, comme la France ou la Belgique, où le mariage n'est pas requis, des documents officiels sont signés avant d'initier le traitement</li> </ul>

**En cas de don d'ovocyte:** Idem acte d'accoucher et non patrimoine génétique

**Annexe 4** : Simplification du cadre de référence pour le travail sur les réflexions du genre avec les garçons, les hommes et les pères – Modèle du triple développement (Theunert et al., 2021, p. 100-107)

Le cadre se base sur le concept du triple développement. Le travail sur les réflexions du genre avec les garçons, les hommes et les pères doit être en même temps ouvrant, soutenant et circonscrit. C'est la balance entre les trois approches qui assure le succès du travail fourni par les professionnel·le·s.



Pour les professionnel·le·s qui travaillent avec les garçons, les hommes et les pères, les compétences suivantes sont importantes (Theunert et al., 2021, p. 123) :

1. La conscience qu'on ne peut pas apercevoir, agir ou penser non genré.
2. Une réflexion continuelle sur nos propres valeurs et croyances (*belief systems*) ainsi que nos connaissances liées au genre.
3. Un regard compréhensible et bienveillant sur les hommes.
4. La compétence de mettre la masculinité dans une perspective positive.
5. La compréhension que les hommes manient leurs privilèges différemment. Certains privilèges sont individuels et de ce fait changeable pendant que d'autres ne le sont pas.